
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Réhabilitation – Ancienne station-service de Mies van der Rohe

A12-VE-01

Localisation :	201, rue Berlioz Arrondissement de Verdun
Reconnaissance municipale :	Monument historique cité en 2009 Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle L'Île des Sœurs
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Verdun, en raison de la valeur patrimoniale exceptionnelle de l'édifice visé par la demande.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à compléter certains travaux dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne station-service à des fins de maison intergénérationnelle, La Station. Ces travaux sont la réutilisation de l'ancienne enseigne Esso et l'installation d'un panneau d'interprétation de l'œuvre de Ludwig Mies van der Rohe. Des orientations pour les aménagements extérieurs doivent aussi être déterminées. Enfin, les critères de conception d'une œuvre d'art public à installer dans l'édicule central doivent être élaborés avant de lancer un concours dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (1 %).

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement doit donner son avis au conseil d'arrondissement.

*Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

HISTORIQUE DES LIEUX¹

L'île des Sœurs, d'abord nommée île Saint-Paul, a été concédée en 1664 à trois riches notables français établis à Ville-Marie. Acquisée en partie au fil du temps, l'île devient l'entière propriété des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en 1769. L'occupation agricole de l'île se poursuit quelques années après sa vente à la Quebec Home and Mortgage Corporation Limited, en 1956. Le développement du réseau routier (autoroutes 10 et Bonaventure) et l'ouverture du pont Champlain en 1962 permettent l'urbanisation de l'île. En 1965, le développement de ce territoire est confirmé par la signature d'un bail emphytéotique entre le propriétaire et l'entreprise Structures Métropolitaines du Canada Limitée, une filiale de la compagnie américaine Metropolitan Structures de Chicago, l'un des principaux clients de l'agence de l'architecte Ludwig Mies van der Rohe (1886-1969). Une équipe pluridisciplinaire est constituée pour l'élaboration d'un plan directeur de l'île des Sœurs, qui prévoit l'aménagement d'une banlieue verte où l'automobile occupe une place prépondérante. Mies van der Rohe collabore à l'élaboration de ce plan directeur et, dans le cadre de la première phase du projet de développement, conçoit une station-service et trois tours d'habitation en béton et en verre.

La conception de cette station-service, construite pour la compagnie Imperial Oil Limited (Esso), est confiée à l'agence de Mies van der Rohe assistée de Paul H. Lapointe, un architecte montréalais. La station-service est érigée entre 1967 et 1968. Le projet intègre à l'origine du mobilier et des pompes à essence dessinés par l'agence de Mies van der Rohe, qui ont été remplacées par un modèle standard en 1975. Un lave-auto est aménagé en 1996 dans un des deux principaux édicules. La station-service est fermée en décembre 2008. La Ville de Montréal cite la propriété à titre de monument historique en 2009. D'importants travaux de réhabilitation sont entrepris pour conserver la valeur patrimoniale du bâtiment tout en l'adaptant à des fins communautaires. Un centre intergénérationnel destiné aux jeunes de 12 à 17 ans et aux adultes de 50 ans et plus est inauguré en janvier 2012. Ces deux clientèles occupent les deux principaux édicules. Quant au troisième édicule, anciennement consacré à la perception du paiement de l'essence, l'arrondissement envisageait d'en faire une vitrine exposant les faits saillants de la carrière de Mies van der Rohe et le projet de réhabilitation. Grâce à une collaboration avec la Division de l'art public et de la mise en valeur du patrimoine, il est maintenant proposé d'y installer d'une œuvre d'art public. La Ville en partagera les frais avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du gouvernement du Québec dans le cadre de l'aide financière attribuée en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Un concours doit être lancé dans les prochains mois à cet effet.

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu une représentante de l'arrondissement de Verdun, Nancy Raymond, accompagnée de Liette Charland, de la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, de Renée Chevalier, de la Division des équipements culturels, de l'art public et du patrimoine artistique, toutes deux de la Ville de Montréal, ainsi que d'Éric Gauthier de la firme FABG, architecte du projet, lors de sa réunion du 26 mars 2012. L'arrondissement a sollicité l'avis du CPM préalablement à sa rencontre du 26 mars quant à divers aspects du projet de réhabilitation de la station-service et notamment sur l'installation de stores pare-soleil à l'intérieur des deux édicules principaux (avis A11-VE-02,

¹ Adapté de : Ville de Montréal. *Grand répertoire du patrimoine bâti*.

21 décembre 2011). L'arrondissement souhaite procéder aux dernières étapes du projet de réhabilitation. Celles-ci portent sur quatre volets, soit (1) l'installation d'une œuvre d'art public dans l'édicule central, (2) la localisation et le design d'un panneau d'interprétation, (3) le design de l'enseigne (reprenant la structure de l'ancienne enseigne Esso) et (4) la conception des aménagements paysagers.

Les membres du CPM sont heureux d'accompagner l'arrondissement et ses partenaires dans ces dernières étapes de la transformation de l'ancienne station-service en maison intergénérationnelle et saluent la qualité de la démarche. Ils estiment comme l'arrondissement et la Ville que la réhabilitation de ce bâtiment requiert des solutions novatrices pour favoriser son nouvel usage sans compromettre la qualité architecturale et paysagère qui contribue à la valeur patrimoniale exceptionnelle du lieu. L'analyse du CPM porte sur les quatre aspects mentionnés plus haut.

1. L'installation de l'œuvre d'art public

La Division des équipements culturels, de l'art public et du patrimoine artistique a informé le CPM que le programme de l'œuvre d'art public devra tenir compte des principes qui ont guidé Mies van der Rohe dans son œuvre architecturale, soit la simplicité du volume, la transparence, le choix des matériaux et de la couleur, et que les artistes seront invités à s'en inspirer dans leur concept. La Division entend de plus poser certaines contraintes pour la conception de l'œuvre afin d'assurer le maintien des caractéristiques de l'édicule contribuant à la valeur de l'ensemble et de faciliter son entretien. Notamment, l'œuvre apposée au sol pourra varier en hauteur jusqu'à un maximum de 610 millimètres en son centre. Le concept devra également tenir compte de l'éclairage ambiant, de jour comme de nuit, car aucun éclairage ne sera ajouté. La Division sollicite l'avis du CPM quant à la validité de ces contraintes.

Le CPM salue l'ajout d'une œuvre d'art public dans l'édicule central à la condition que celle-ci permette de conserver la prédominance des éléments contribuant à la valeur exceptionnelle du monument historique cité. Les contraintes proposées lui semblent adéquates pour réaliser cet objectif. Toutefois, étant donné que le comptoir de perception occupait autrefois une hauteur d'environ 90 cm selon les photos d'époque (voir la figure 1), il se demande si l'œuvre pourrait s'élever à cette hauteur maximale. Ceci améliorerait sa visibilité sans altérer la transparence de l'édicule, d'autant plus que le panneau d'interprétation qui doit être installé à proximité de cet édicule masquera partiellement la vue sur l'œuvre d'art.



Photo : Chicago History Museum, HB-32709e2, Hedrich Blessing

Figure 1 : L'ancienne station-service à une date inconnue.
Source : site Internet de l'arrondissement de Verdun.

2. La localisation et le design d'un panneau d'interprétation

Le panneau d'interprétation de l'ancienne station-service et de l'œuvre de son architecte doit être situé à l'extérieur de l'édicule central (dans lequel sera située l'œuvre d'art) mais à proximité, à l'intérieur de la section surélevée entourant cet édicule. Durant la discussion, l'architecte du projet a souligné l'importance de le dégager le plus possible de l'édicule afin d'en minimiser l'impact sur la composition d'ensemble et sur la visibilité de cette œuvre. Étant donné la taille importante du panneau, le CPM suggère que des simulations visuelles soient faites à partir de

points d'observation déterminés en fonction des principaux accès et axes de déplacements. Ces simulations devraient aussi prendre en compte l'ensemble des quatre rectangles verticaux déjà implantés autour de l'édicule (rappelant les anciennes pompes à essence) de même que le panneau d'interprétation et le banc qui est prévu pour permettre la lecture des informations contenues sur ce dernier. Le CPM appuie la proposition de l'architecte de revoir le mode d'ancrage de ce panneau au sol et ce, en harmonie avec le design du banc. Quant au contenu du panneau, il estime qu'en plus de présenter des informations sur l'ancienne station-service et sur l'œuvre de Mies en général, il devrait traiter de l'apport de Mies au plan d'aménagement de l'Île-des-Sœurs et des trois tours d'habitation réalisées sur l'île par l'architecte.

3. Le design de l'enseigne

Le CPM a discuté avec l'architecte de différentes propositions pour la couleur de fond de l'enseigne, la position du lettrage, le choix de la typographie ainsi que la couleur. Il appuie ses choix préliminaires de privilégier une position excentrée du texte par rapport à l'ovale (en bas à droite et positionnement inversé de l'autre côté de l'enseigne) et d'insérer des lignes horizontales translucides à l'image des néons qui assuraient anciennement l'éclairage du panneau Esso. Il se questionne toutefois sur le logo de La Station, qu'il estime peu créatif et trop fin pour être lisible depuis une distance appréciable. D'autres solutions, rappelant notamment l'effet visuel produit par l'ancien logo ESSO, devraient être explorées.

4. Les critères de design des aménagements paysagers

Dans son avis sur la recevabilité de la citation de la station-service à titre de monument historique (avis A09-VE-01, le 23 janvier 2009), le CPM soulignait que la citation doit préserver l'intégrité de la conception d'ensemble et non uniquement celle du bâtiment. Il recommandait que les usagers et les usages s'adaptent aux caractéristiques des lieux et non le contraire, que l'aménagement extérieur actuel soit maintenu et que les caractéristiques paysagères du site soient soigneusement préservées afin de conserver une lecture du site en relation avec la station-service. Ce site, ses éléments naturels et son paysage ont été peu documentés dans le cadre de l'exercice menant à la citation. Toutefois, l'article 11 du règlement de citation stipule que « (t)ous travaux d'aménagement réalisés sur le terrain désigné à l'article 2 doivent (...) respecter l'aménagement du site (la topographie du site, les axes de circulation et autres surfaces asphaltées, les surfaces gazonnées, les arbres et les haies, le bâti de l'enseigne) et contribuer à la mise en valeur du monument historique cité. »

Malgré les quelques modifications apportées à l'aménagement du site au fil du temps, la comparaison des plans d'exécution originaux avec la situation actuelle permet de constater que le site a conservé la quasi-totalité de ses caractéristiques, soit la topographie, le périmètre, les pelouses, les axes de circulation et autres surfaces asphaltées, les arbres isolés et les haies et l'enseigne. Mais le site est vaste, à l'échelle de la voiture plutôt qu'à celle du piéton, et peut sembler à première vue peu convivial pour les nouveaux usages. Pourrait-on y ajouter des équipements permettant de profiter des espaces extérieurs tout en maintenant l'intégrité du paysage du site ?

Pour déterminer les endroits stratégiques où des interventions pourraient être réalisées sans altérer la valeur paysagère de l'ensemble patrimonial, il est nécessaire de déterminer des critères généraux à respecter. S'il est envisagé d'ajouter du mobilier urbain ou des végétaux, il faudrait que ceux-ci s'inspirent des principes généraux mis de l'avant par Mies Van der Rohe, notamment la transparence et la simplicité ainsi que la prédominance des éléments construits et végétaux du site, énumérés dans le règlement de citation. Par exemple, des bancs pourraient être intégrés au pourtour

des espaces de circulation afin de profiter des espaces asphaltés pour des activités (danse, projections en plein air, etc.) sans interférer avec les pelouses contribuant au caractère du lieu. Un programme des activités doit donc être élaboré et mis en relation avec les principes d'aménagement du site, afin d'éviter l'installation de tables de pique-nique, supports à vélos, etc., aux mauvais endroits. À titre d'exemple, on pourrait stipuler que le mobilier urbain doit être peu visible depuis les rues, tourné vers l'intérieur du lieu et discret pour conserver l'horizontalité des bâtiments et des aménagements paysagers.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable aux interventions présentées. Il émet les recommandations suivantes pour assurer la conservation de la valeur patrimoniale du monument historique cité :

- Poursuivre la réflexion sur les contraintes de conception de l'œuvre d'art, et ce en fonction de la localisation de l'ensemble des éléments qui entoureront l'œuvre et l'édicule central, soit le panneau d'interprétation, le banc public et les quatre trappes de ventilation.
- Préciser la localisation et le design du panneau d'interprétation (sa hauteur, son mode d'ancrage au sol) en fonction des critères d'implantation de l'œuvre d'art, des perspectives visuelles en fonction des principaux accès et déplacements et de l'ensemble du mobilier urbain entourant cet édicule.
- Ajouter sur ce panneau d'interprétation des informations sur l'apport de Mies au plan directeur de l'Île des Sœurs et les trois tours d'habitation réalisées sur l'île selon ses plans.
- Harmoniser l'ensemble du mobilier urbain du site.
- Revoir le logo de La Station en explorant d'autres options, notamment le rappel de l'effet visuel produit par l'ancien logo ESSO, afin qu'il soit visible depuis une distance appréciable.
- Élaborer des critères de design pour la réalisation des aménagements paysagers, en assurant un équilibre entre l'adaptation aux nouveaux usages et le maintien de la valeur paysagère du monument historique.

La présidente,

Original signé

Marie Lessard

Le 11 avril 2012.